Le Grain de sable

N° 426 – Vendredi 23 mai 2003



LA FRANCE DANS TOUS SES ETATS

Dans ce numéro

Spécial Contre-G8 - Annemasse et Genève
Consulter les annonces transports et hébergement ainsi que le programme complet www.attac.info/g8evian
Proposer un moyen de transport / Chercher un moyen de transport : http://www.attac.info/g8evian/?NAVI=1039-14fr
Proposer un hébergement / Chercher un hébergement : http://www.attac.info/g8evian/?NAVI=1037-14fr
Tout le programme des mobilisations. http://www.attac.info/g8evian/?NAVI=1030-14

Vous avez-rendez-vous avec ATTAC
Liste des événements, réunions, rencontres, débats organisés par un ATTAC dans le monde.

Illustration uniquement disponible dans la version PDF.
« Police! » - http://www.attac.info/g8evian

Mobilisation générale d'Attac pendant les 30 jours qui peuvent changer la France!

Par Bureau ATTAC France

Fondée il y a cinq ans, Attac avait dénoncé dès cette époque les menaces qui pesaient sur les retraites et la volonté des forces de la mondialisation libérale, entraînées par la Banque mondiale, d'implanter les fonds de pension. L'analyse d'Attac, alors que " l'exubérance boursière " faisait rage, avait suscité du scepticisme ou même le mépris chez certain. Aujourd'hui nous y sommes : les fonds de pension, après " l'affaire Enron " et l'écroulement des Bourses, ont ruiné des millions de salariés et retraités américains et britanniques. Les luttes sociales en cours en Europe (notamment en France et en Autriche), pour une réforme solidaire des retraites, valident entièrement nos analyses et propositions et nous confortent dans notre action.

La France, peut-être, va dans les jours qui viennent, connaître une secousse sismique susceptible de provoquer de profonds changements.

Association d'éducation populaire tournée vers l'action, Attac contribue aux luttes sociales qui se développent dans le secteur public et privé pour la défense des retraites, et, dans l'Education nationale, contre sa privatisation rampante qui vient d'être enclenchée (hypocritement appelée " décentralisation " par le gouvernement).

Les conditions de la retraite et la réussite des enfants et adolescents à l'école concernent toute la société et constituent des principes parmi les plus fondamentaux du progrès, du bien-être social et de la solidarité. C'est au nom de ces principes et de ces valeurs qu'Attac et ses militants participent aux luttes sociales en cours avec une double spécificité irremplaçable : établir le lien entre les différents projets du gouvernement et les politiques de mondialisation libérale ; éclairer la perspective d'autres mondes possibles, tant en France qu'à l'échelle planétaire.

Cette double spécificité de l'intervention d'Attac dans les luttes sociales lui permet, d'une part, d'être fidèle à sa vocation d'éducation populaire tournée vers l'action et, d'autre part, d'agir en complément à l'action des syndicats. Attac n'a pas pour ambition de " marcher sur les plates-bandes " des syndicats ou de développer une intervention de type syndical. L'originalité de l'apport d'Attac tient d'abord aux liens que l'association établit entre les différents éléments de la politique gouvernementale afin de montrer aux citoyens leur inscription dans les politiques libérales de mondialisation. Sur la question des retraites par exemple, Attac est pratiquement la seule organisation à parler du rôle de la Banque mondiale et de la Commission européenne qui ont pour projet la destruction de la solidarité permise par les régimes de retraite par répartition.

Raffarin : du thatchérisme à la française

Après avoir donné l'impression d'une certaine hésitation en début de mandat, la politique du gouvernement Raffarin vient d'opérer un tournant libéral radical. Qu'il s'agisse de la " réforme " des retraites, de la " décentralisation " et particulièrement celle de l'Education nationale, de la volonté de réduire le nombre des fonctionnaires, de l'autorisation qui vient d'être accordée à l'entrée des Hedge Funds en France, de la perspective de la baisse des impôts (pour les riches), des aménagements ou même de la possibilité de supprimer l'impôt de solidarité sur la fortune, du projet de loi sur la sécurité financière qui facilitera en réalité la spéculation et les paradis fiscaux, des prévisions de casse de l'assurance-maladie, de la préparation de l'opinion publique à la levée du moratoire européen sur les importations d'Organismes génétiquement modifiés, du plan d'austérité qui vient d'être décidé, de la libéralisation et de la privatisation des services publics, des " assouplissements " opérés à la législation pour faciliter les licenciements : tout indique désormais que le gouvernement s'est engagé dans une forme de thatchérisme à la française.

Cette politique idéologique et dogmatique correspond totalement aux exigences démesurées du Medef, le syndicat des très grandes entreprises, alors que rien, dans la situation économique et sociale française, ne justifie la destruction du système de protection sociale et la poursuite acharnée de la libéralisation et de la privatisation dans de nombreux domaines. C'est même exactement l'inverse qui est nécessaire pour mettre fin aux drames sociaux que constituent le chômage, la précarité et la pauvreté, qui frappent des millions de nos concitoyens.

Le rôle d'Attac, dans cette période ou une explosion sociale est possible, est donc de démontrer la soumission à la mondialisation libérale de la politique menée par le gouvernement. Attac a pour rôle d'établir le lien entre les différentes " réformes " annoncées par le gouvernement, les luttes qu'elles suscitent, et le projet libéral d'ensemble qu'elles forment. Au-delà des luttes visant à rejeter telle ou telle " réforme ", Attac a pour rôle de construire une exigence populaire majoritaire de rejet du libéralisme mondialisé lui-même.

Le principal motif des luttes en cours est celui des retraites. On assiste cependant, selon les secteurs, à l'émergence de revendications supplémentaires, dont le symbole le plus visible est celui des enseignants contre le démantèlement et la privatisation rampante de l'école. Il est parfaitement possible, comme c'est souvent le cas lors des mobilisations sociales d'envergure, que les raisons initiales de la lutte s'élargissent à des sujets qui ne constituaient pas le

motif de ces mouvements à leur origine. Attac ne peut qu'encourager une telle évolution en rendant compréhensible au plus grand nombre la cohérence entre les politiques de mondialisation libérale et les " réformes " gouvernementales actuelles. Au même moment, en effet, en Autriche, des millions de salariés font grève contre la réforme des retraites.

Quel est le fond de sauce de la pensée libérale mondialisée ? Elle aplatit le développement de la société à sa seule dimension économique selon un fonctionnement en trois étapes :

- il faudrait épargner et orienter cette épargne vers les entreprises sous forme d'actions ;

- les entreprises disposeraient ainsi de fonds propres leur permettant d'investir ;

- ces investissements stimuleraient la compétitivité, l'emploi et la croissance économique.

L'expérience de ces trente dernières années démontre que cette " pensée ", non seulement n'a donné aucun des résultats attendus, mais qu'elle a produit en réalité l'inverse.

Il paraît inutile, ici, de rappeler que dans un pays comme la France, au 2e ou 3e rang mondial pour la collecte d'épargne, toute augmentation de cette dernière est néfaste à l'emploi et à un développement économique soutenable :

- l'augmentation de l'épargne signifie la baisse de la consommation alors que celle-ci est la condition d'une croissance économique soutenable ;

- l'épargne des entreprises est utilisée principalement à des placements financiers et non à des investissements utiles ;

- la politique d'encouragement à l'épargne menée depuis vingt ans (à coup de subventions fiscales colossales) n'a pas stimulé l'investissement et l'emploi, tout au contraire.

C'est au nom de ce raisonnement que les politiques libérales de mondialisation veulent :

- réduire autant qu'il est possible les masses financières du système de protection sociale (retraite et santé principalement), car elles sont considérées comme improductives et même nuisibles à la croissance économique dont rêvent les fanatiques du marché puisqu'elles ne vont pas sur les marchés financiers (achat d'actions) ;

- abaisser les impôts, particulièrement ceux des catégories aisées, dans l'espoir que le pouvoir d'achat ainsi dégagé sera utilisé à épargner ;

- marchandiser tout ce qui peut l'être (AGCS) afin que les entreprises qui produisent ces marchandises soient financées par actions cotées en Bourse et non par le budget de l'Etat ;

- mettre en concurrence les collectivités locales (" décentralisation ") afin qu'elles deviennent " compétitives " et " attractives " en organisant le dumping fiscal qui leur permettra d'attirer des entreprises et, pour ces dernières, de réduire leurs coûts, rendant ainsi prometteur l'achat de leurs actions ;

- organiser les paradis fiscaux car ils permettent d'utiliser les masses financières détournées de leurs obligations fiscales au rachat de nouvelles actions.

Tout se tient, et il revient à Attac d'établir les liens entre ces politiques et la mondialisation libérale, liens qui n'apparaissent pas spontanément aux citoyens.

- L'intervention d'Attac serait cependant incomplète si elle ne contribuait pas à éclairer les perspectives : celles d'autres mondes possibles.

- Or c'est bien l'absence de telles perspectives qui n'a pas permis aux luttes de 1995 de se traduire en politiques alternatives antilibérales au moment de la victoire de la gauche aux élections de 1997. La situation actuelle est identique à celle de 1997 : l'opposition n'est actuellement pas en mesure d'incarner cette perspective.

- Attac n'a évidemment ni la vocation, ni les forces, d'incarner seule une perspective alternative. En revanche, Attac peut jouer un rôle décisif, comme il l'a fait jusqu'à présent, pour aborder les questions que personne ou presque ne se pose ou ne veut se poser, dans le but de provoquer un débat aujourd'hui interdit. Mieux encore, le moment semble venu, dans le cadre de la " nouvelle étape " que le Conseil d'administration d'Attac du 26 avril a décidé de franchir, de mettre un coup de pied dans la fourmilière des paresses des uns et des hypocrisies des autres. Dans quel monde voulons-nous vivre ? Allons-nous accepter cette société de plus en plus inégalitaire ?

- Toute alternative aux politiques libérales mondialisées nécessite de débattre et de trancher clairement quelques questions essentielles :

- Est-il nécessaire et possible de faire contribuer les revenus du capital pour financer la protection sociale ?

- Le libre-échange est-il un horizon indépassable, et des mesures de protection sont-elles souhaitables et possibles ?

- Les Etats, dans le cadre de la mondialisation libérale, disposent-ils encore de " marges de man¦uvre " pour mener des politiques économiques et sociales alternatives au libéralisme ?

- Face à la globalisation du capital et aux stratégies des firmes transnationales, quelles réponses à l'échelon mondial ?

- Faut-il poursuivre la politique de baisse des " prélèvements obligatoires ", ou faut-il augmenter ces dernières ?

- Est-il possible, non pas seulement de faire baisser le chômage, mais de le supprimer totalement ?

- Sera-t-il nécessaire de provoquer une crise européenne pour amener l'Europe à mener des politiques alternatives au libéralisme ?

Aucune perspective d'alternative ne sera crédible si des réponses claires et précises ne sont pas données à ces quelques questions qui ne sont pas limitatives.

Les luttes en cours seront décisives. Une victoire sur les retraites, qui est possible, permettrait d'aborder dans une position de force les autres " réformes " prévues par le gouvernement. C'est particulièrement le cas pour le projet de destruction de l'assurance-santé, la privatisation des services publics, et pour les négociations de l'AGCS cet automne à Cancun.

La priorité donnée par Attac à la lutte pour les retraites en ces mois de mai et juin, ne doit pas être interprétée par les adhérents et les Comités locaux comme une exclusivité. Il paraît évident que l'action pour les retraites menée par les Comités locaux d'Attac, au côté des millions de citoyens qui font grève et manifestent, facilitera les campagnes d'explication conduites sur d'autres sujets. Les autres sujets portés par Attac doivent donc être impérativement présents dans le contexte actuel. Ils contribuent, en effet, à montrer les logiques des politiques libérales et leur application, dans des domaines variés, qui ne peuvent qu'aider à une compréhension d'ensemble du libéralisme mondialisé et à renforcer la lutte particulière pour la retraite, car elle sera mieux perçue comme un élément dans un ensemble plus vaste.

Le Bureau d'Attac remercie et félicite les milliers de militants qui se dépensent sans compter dans les luttes actuelles. Il appelle les adhérents à poursuivre et à amplifier cette mobilisation dans une période ou il est possible de gagner sur les retraites. Il invite les adhérents à proposer largement autour d'eux, aux citoyens en lutte, de rejoindre notre mouvement en adhérant à Attac : à chaque adhérent de réaliser une nouvelle adhésion ! Le Bureau d'Attac demande aux adhérents de participer en masse aux différentes initiatives organisées lors du contre-sommet du G8, du 30 mai au 1er juin.

Le Bureau d'Attac. Paris, le 20 mai 2003.
Contact pour cet article attacfr@attac.org

La nuit, tous les vieux sont gris

Par Jérôme Pélissier

L'âge de la vieillesse

Si l'on en croit l'arrêté publié au Journal Officiel le 14 juillet 1985, « la personne âgée est une personne plus âgée que la moyenne des autres personnes de la population dans laquelle elle vit ». L'âge médian en France étant de 37,4 ans, nous ne sommes guère avancés par cette définition officielle du seuil d'entrée dans la vieillesse.

Elle se démarque néanmoins des critères sociaux et culturels qui servaient auparavant à définir les différentes classes d'âge. L'âge de la vieillesse, comme l'âge de l'adulte, n'apparut qu'assez tardivement, au xviiie siècle, quand il fallut déterminer la classe d'âge des hommes aptes à porter les armes : de 15 à 60 ans – en deçà, enfant ou adolescent, au-delà, vieux ou vieillard.

Au xixe siècle, le besoin d'ouvriers s'ajoute au besoin de soldats. Scientifiques et industriels calculent et mesurent alors la force de travail : la « capacité maxima de rendement » du travailleur manuel est située vers 25 ans et décline à partir de 40 ans. Vision qui ne cessera d'alimenter, jusqu'à nos jours, le débat sur les retraites. Industriels et hommes politiques s'interrogent en effet sur le coût des travailleurs : les premiers jugeront la retraite bénéfique quand les travailleurs moins performants seront pris en charge par la collectivité ; les seconds trouveront souvent préférable de les laisser au sein de l'entreprise.

Au-delà de ces débats, le seuil des 60 ans reste, pendant plus de deux siècles, immuablement considéré comme seuil d'entrée dans la vieillesse. Les conséquences en seront désastreuses. Puisque les personnes ayant 60 ans en 1800 et les personnes ayant 60 ans en 1930 sont considérées comme équivalentes, les démographes vont se contenter de constater l'accroissement de leur part dans la population (8,6 % de femmes de plus de 60 ans en 1750, 17,8 % en 1946) et inventer, dans les années 1930-1940, la notion de « vieillissement de la population ». L'expansion du nombre des vieux inquiète et assombrit leurs projections. En 1936, le plus célèbre d'entre eux, Alfred Sauvy, calcule que la France ne comptera plus en 1980 qu'entre 29,5 et 34 millions d'individus. Pendant ce temps, l'Allemagne se peuple et remplit ses usines et ses casernes…

En grande partie à cause de ces projections erronées, les réflexions sur la population vont être centrées autour des thèses natalistes. L'appel à la reprise de la fécondité envahit les tribunes et les médias : la France a besoin d'enfants[1], cette France dépeuplée qui risque de se faire militairement et industriellement écraser.

Rien n'est plus efficace, en termes de propagande, que la peur. Les natalistes vont ainsi propager sur la

vieillesse des discours alarmistes destinés à rendre effrayante la perspective d'un pays vieillissant : un pays dont la population serait « constamment réduite, desséchée, ratatinée », marquée par « un manque de tonus vital » entraînant « une politique sénile, de renoncement, d'abandon, d'amputations successives[2] » et plaçant « la race blanche en danger de mort[3] ». N'hésitant pas à extrapoler, les démographes se font psychologues et moralistes : le vieillissement induit « attachement fébrile au passé, crainte de l'industrie et du progrès, malthusianisme économique […] et aspiration au retour à la terre ». Il « atrophie l'esprit de création pour lui substituer la peur et le souci de protection[4] ».

La guerre ne changera pas leurs convictions, bien au contraire : « Comment veut-on qu'un peuple comptant tant d'hommes âgés, écrit Sauvy en 1946, puisse se défendre, comment un peuple vieillissant peut-il non seulement maintenir son expansion, mais s'adapter à la marche du monde ? Comment peut-il vouloir et réaliser le progrès ? Comment peut-il simplement persister dans son être ? Un organisme qui vieillit, c'est un organisme qui se laisse envahir par des cellules inutiles […] La terrible défaillance de 1940, plus encore morale que matérielle, doit être rattachée en partie à cette redoutable sclérose[5]. »

Cette propagande nataliste aux forts relents de nationalisme et de racisme, cautionnée par la quasi-totalité des démographes d'alors, pourrait désormais faire sourire, attristant témoignage de certitudes surannées. Ce serait oublier à quel point ces stéréotypes et ces amalgames, mitonnés en psychologie collective, vont s'infiltrer pour longtemps dans les discours officiels.

On les retrouve en 1962 dans le rapport Laroque : « Le vieillissement de la population entraîne des conséquences dans tous les domaines de la vie nationale. Progressivement, mais d'une manière inéluctable, il grève les conditions d'existence de la population française. […] Enfin, politiquement et psychologiquement, le vieillissement se traduit par le conservatisme, l'attachement aux habitudes, le défaut de mobilité, et l'inadaptation à l'évolution du monde actuel[6]. » ; en 1978 dans un rapport du Conseil économique et social : le vieillissement de la population entraîne « une moins bonne adaptation aux conditions de production et de travail qui changent rapidement » et une « moindre assimilation du progrès technique[7] » ; en 1994 dans le rapport Picq, qui déplore le nombre trop important de « vieux » dans les organismes de recherche et affirme qu'« en matière de recherche scientifique et technique, la période de créativité est limitée, avec un optimum entre 25 et 50 ans[8] ».

On les retrouve au début des années 1990 dans certains discours libéraux, où les considérations économiques remplacent les aspects moraux : le vieux est juste un poids, une « cellule inutile » qui, ne produisant plus et ne consommant plus, coûte donc davantage au corps social qu'il ne lui rapporte.

On les retrouve désormais dans la manière commune de présenter la question des retraites. Comme en témoigne cet article du Monde, les vieux permettent d'agiter la menace d'une « guerre des générations », phénomène autrement plus excitant d'un point de vue médiatique que les réflexions sur les modalités d'une possible solidarité intergénérationnelle : « La retraite, revendication d'un pays vieillissant. Pour comprendre comment une telle revendication a pu naître et prospérer, il faut chercher des explications ailleurs que dans la stricte rationalité du dossier. […] Le vieillissement d'abord. Avec la génération du baby-boom qui a maintenant dépassé la quarantaine, les "vieux" sont en passe de devenir majoritaires en France[9]. Il n'y a rien d'étonnant, dans ces conditions, que le sujet de la retraite occupe les esprits. Un pays vieillissant, où les catégories les plus âgées deviennent dominantes, a une fâcheuse propension à juger des choix à opérer en fonction de ses propres caractéristiques ou aspirations, quand bien même ceux-ci se traduiraient par un effet rapidement insupportable pour les plus jeunes, minoritaires[10]. »

Il ne servirait à rien de rappeler la longue liste des découvertes et créations réalisées par des personnes de plus de 50 ans, ni de montrer que ce sont aussi les vieux, tout autant que les jeunes, qui ont fait et font « l'évolution du monde actuel ». La confusion entre vieillissement individuel et vieillissement collectif, entre corps déclinant et pays décadent, se nourrit d'irrationnel et n'a que faire de la réalité.

Ces amalgames officiels et scientifiquement cautionnés ne sont pourtant pas la plus grave conséquence des positions des années 1930-1950 qui, en focalisant la politique sociale et médicale de la France sur la question de la natalité, vont surtout contribuer à occulter la réalité de l'évolution des personnes de plus de 60 ans et à ralentir l'étude des caractéristiques de cette catégorie de la population. Aveuglés par leur obsession d'une blanche et jeune race de guerriers et d'ouvriers, nos savants d'avant-guerre passent ainsi totalement à côté de l'un des phénomènes les plus marquants de leur époque : la transformation spectaculaire de la réalité physique et sociale des âges.

Entre le xviiie siècle et le xxe siècle, l'espérance de vie avait augmenté de plus de 30 ans. Ce phénomène impressionnant[11] a longtemps masqué les changements radicaux que connurent, durant la même période, d'autres indicateurs : sur cinq enfants nés en 1800, un seul atteindra 60 ans. Désormais, huit garçons et neuf filles sur dix atteignent cet âge. Orphelins avant 30 ans au xviiie siècle, nous le sommes aujourd'hui après 55 ans. Enfin, avoir 60 ans au siècle des Lumières est une position plutôt inconfortable : les sexagénaires sont généralement en mauvaise santé ; ils n'ont qu'un très faible espoir de vivre encore dix ans ; ils ont vu mourir leurs parents, la quasi-totalité de leurs frères, sœurs et ami(e)s, une partie de leurs enfants et certains de leurs petits-enfants. Les sexagénaires

d'aujourd'hui sont nombreux et en bonne santé pour la plupart ; ils possèdent de fortes chances de vivre encore au moins quinze ans ; ils ont souvent encore un de leurs parents et la plupart de leurs frères, sœurs, ami(e)s, enfants et petits-enfants sont en vie.

Bref, tout a changé, du rôle familial (être grand-père ou grand-mère est encore un luxe au xixe siècle) à l'état de santé, au point qu'une femme ayant 60 ans aujourd'hui, si l'on prend en compte tous les critères que nous venons d'évoquer, est « proche » d'une femme ayant 35-40 ans en 1750.

Certains de ces critères, combinés avec d'autres indices, mesurables sur le long terme (espérance de survivre dix ans, état de santé, etc.), permettent, comme l'a réalisé Patrice Bourdelais, de proposer la définition d'un âge évolutif d'entrée dans la vieillesse. Pour un homme, cet âge évolutif est d'environ 59 ans en 1825, 64 ans en 1947 et 67 ans en 1985. Pour une femme, il est d'environ 60 ans en 1825, 68 ans en 1947, 74 ans en 1985[12].

Pourtant, aujourd'hui comme autrefois, de nombreux organismes officiels, de nombreux médias, de nombreux médecins continuent, aidés par la confusion entre vieillesse et retraite, de considérer l'âge de 60 ou de 65 ans comme âge d'entrée dans la vieillesse[13]. Les récentes distinctions, sur lesquelles nous reviendrons, entre seniors, troisième âge et quatrième âge, destinées surtout aux premiers pour se démarquer des autres, n'y changent rien.

Prendre en compte cette réalité de l'évolution des âges permet de rompre également avec la vision alarmiste des tenants du « vieillissement de la population ». La part des hommes âgés passe ainsi de 10,3 % de la population masculine en 1825 à 9,2 % en 1982 ; la part des femmes âgées passe de 9,9 % de la population féminine en 1825 à 7,6 % en 1982.

Nous verrons pourquoi, malgré l'évolution de la réalité des âges, les démographes actuels, pour la plupart bien différents de ceux des années 1930-1950, ne parviennent pas à faire taire ce leitmotiv du « vieillissement de la population » désormais associé à des arguments moins idéologiques – en apparence – qu'économiques et sociaux.

Retraites

« Mlle Thuillier avait trop souvent entendu dire par son frère : "Un tel est mort ! Il n'a pas survécu deux ans à sa retraite !" […] Le passage de l'activité à la retraite est en effet le temps critique de l'employé. Ceux d'entre les retraités qui ne savent pas ou ne peuvent substituer des fonctions à celles qu'ils quittent changent étrangement : quelques-uns meurent ; beaucoup s'adonnent à la pêche, distraction dont le vide se rapproche de leur travail dans les bureaux… » Balzac, Les Petits Bourgeois.

L'hétérogénéité des situations n'apparaît jamais aussi clairement que dans les différentes manières de vivre le passage à l'inactivité. Devenir vieux, c'est avant tout devenir improductif, ne plus participer au grand cycle économique qu'en tant que consommateur, actif d'abord (le « senior idéal » et ses voyages, loisirs, etc.), passif ensuite (le « vieux dépendant » et ses actes médicaux, médicaments, etc.)

« Au début, ce n'est pas tant de ne plus pouvoir travailler qui m'a choqué que d'être soudain considéré comme de trop. Au moment de notre départ, le patron nous a fait un grand discours, sur le fait que nous allions pouvoir profiter de notre temps, faire enfin ce dont nous rêvions sûrement tous depuis longtemps, etc. Puis il a enchaîné sur l'entreprise, et ce qu'il nous a dit c'est que ces départs étaient bien pour l'entreprise, pour la société, que partir c'était laisser la place aux jeunes, permettre que les innovations aillent plus vite, tout ça. En un mot, mais je ne sais pas si les autres l'ont ressenti comme moi, il nous a dit que nous étions inutiles. Rien sur ce que nous avions fait, sur toutes les années où les innovations, c'étaient les nôtres, rien. Du coup, c'est vrai que j'ai eu l'impression que toutes les années où j'avais travaillé là ne comptaient pas, s'effaçaient. Comme si tout ça n'avait pas existé, comme si je me retrouvais à vingt ans, mon diplôme en poche, maintenant totalement inutile, puisque je ne travaillerai plus jamais. […] Moi j'aurais bien aimé que ces jeunes dont il nous a parlé, nous puissions vraiment les rencontrer, leur apprendre un peu ce que nous avions fait. »

L'un des apports les plus intéressants de la sociologie réside dans les études menées sur les relations entre cessation d'activité et vieillesse. Toutes confirment que le départ à la retraite, en particulier quand il n'est pas souhaité et encore plus nettement s'il est prématuré, marque pour beaucoup d'individus le vrai commencement de leur vieillesse. [voir encadré] La brutalité de la rupture, la dévalorisation sociale qui l'accompagne, seront souvent à l'origine des premiers troubles physiques ou psychiques (états dépressifs et maladies somatiques graves) qui, survenant dans les mois qui suivent le passage à la retraite, seront mis sur le compte… du vieillissement.

L'âge de la retraite

Est-on vieux parce que retraité ? Retraité parce que vieux ?

Jusqu'au xviiie siècle, on s'arrête de travailler quand on ne peut plus travailler. À première vue, la généralisation de la retraite modifie cette réalité pour donner à tous la possibilité de vivre avec des ressources la période qui suit la cessation d'activité.

Ce ne fut pas obtenu sans mal : la bourgeoisie du xixe siècle souhaitait inciter les ouvriers à l'épargne plutôt que faire peser sur les entreprises et l'État le poids financier des retraites. Au nom… de la morale, comme

en témoigne le rapport adressé par Benoît-D'Azy à l'Assemblée Nationale en 1849 : « L'ouvrier assuré contre toutes les chances de maladies et de vieillesse n'aurait plus besoin de chercher dans la constitution d'une famille des garanties semblables, et y préférerait la vie de débauches et de désordres[14]. »

Pour s'être débarrassés de la menace de la débauche ouvrière, les débats contemporains sur l'âge et le financement de la retraite n'en occultent pas moins souvent la complexité des enjeux.

En 1945, tandis que l'espérance de vie est d'environ 62 ans, la retraite est fixée à 65 ans. L'État ne prend donc pas de risques financiers énormes.

Rappelons-le : dans les années 1960, un manœuvre sur trois n'atteint pas 60 ans, tandis qu'au même âge neuf cadres sur dix sont encore vivants. Entre dix et quinze années d'espérance de vie séparent ces deux catégories socioprofessionnelles. L'abaissement de l'âge de la retraite est donc une revendication liée à la réalité physiologique : pour une grande part de la population, l'âge élevé de la retraite donne surtout comme garantie… de mourir avant de l'atteindre.

Cette revendication va se heurter aux préoccupations de l'État : « La prolongation de la vie active […] est souhaitable en ce qu'elle constitue un moyen d'alléger les charges qui pèsent sur la société[15]. »

Dès lors, « l'âge de cessation d'activité [va] progressivement [devenir] un paramètre de régulation du marché du travail, plus qu'un choix collectif ou individuel sur la répartition souhaitée des différentes périodes de la vie[16]. »

Les débats contemporains sur l'âge de la retraite dépendent aussi de cet héritage de conflits, qui parfois les parasite, la situation actuelle ne ressemblant guère à celle d'alors : décalage désormais très important entre « âge physiologique » de la vieillesse (aux environs de 68-72 ans) et âge de la vieillesse sociale (entre 50 et 65 ans si l'on tient compte des préretraites), entrée plus tardive sur le marché du travail pour certains, croissance du secteur tertiaire, etc. Malgré cette évolution, les membres de certaines catégories de la population souffrent encore, à chaque âge, d'une espérance de vie moins élevée et d'une santé moins bonne que ceux d'autres catégories.

Il restera difficile de concilier les différents intérêts tant que les disparités entre les professions, en termes de santé et d'espérance de vie, resteront aussi fortes et tant que l'âge de la retraite sera identique pour tous. Il existe de multiples hypothèses qui permettraient de ne pas faire du départ à la retraite une rupture brutale, pathogène et inégalitaire : estimer, comme le suggère Patrice Bourdelais[17], quelle est l'espérance de vie à la retraite pour chaque profession et déterminer, en fonction, un âge de départ à la retraite différent ; répartir sur l'ensemble de la vie les périodes d'activité, d'inactivité et de formation ; lier la durée de cotisation à la pénibilité du travail ; mettre en place différents paliers pour que la cessation d'activité se fasse de manière graduelle ; etc.

Ce ne sont pas les solutions qui manquent, mais la volonté politique.[18] Tant que la vieillesse servira de bouc émissaire – « Il ne faut pas que le maintien dans l'emploi des seniors empêche l'entrée des jeunes sur le marché du travail, ce qui reviendrait à accroître le taux de chômage[19]… » –, tant que les retraites resteront un instrument au service d'une politique de l'emploi qui multiplie, quel que soit leur âge, le nombre d'inactifs, aucune solution ne sera satisfaisante[20]. La retraite restera cette « étape dans la vie économique d'un individu qui a priori ne devrait pas avoir de conséquence sur le processus de vieillissement si l'individu était autre chose qu'une machine à produire de la marchandise[21] ».

Certaines études témoignent d'un fait extrêmement important et souvent négligé : les relations étroites qui existent entre l'activité passée et la manière de vivre sa retraite. Sans entrer dans les détails, il est possible de définir un certain nombre de « retraites types[22] ». Il y a ceux qui vont transférer dans une nouvelle activité dominante l'investissement qu'ils avaient pour leur métier ; ceux qui vont essentiellement profiter des loisirs que leur propose une société où les biens destinés aux retraités sont de plus en plus nombreux ; ceux qui vont assumer un nouveau rôle familial et s'occuper de leurs petits-enfants, voire de leurs enfants, qu'ils vont décharger d'une part de leurs activités ; ceux qui vont continuer à participer socialement sous la forme d'engagements associatifs, politiques, etc. ; ceux, enfin, qui vont vivre une forme de repli, peu à peu coupés de leur environnement, social comme familial. [voir encadré]

Deux retraites

Patrick M. a quitté avec regret l'université parisienne où il enseignait. Il n'en a pas perdu pour autant le contact avec des plus jeunes. Nombre de ses anciens étudiants continuent de faire appel à son jugement : articles, livres, thèses, etc., pas une semaine sans qu'il reçoive un texte à lire. Il travaille d'ailleurs lui-même sur un manuscrit pour des presses universitaires. Surtout, le temps que lui offre la retraite lui permet de militer encore plus ardemment que durant sa vie active. Membre de plusieurs associations, il peut désormais se charger de la rédaction de certains rapports et articles. Il ne manque plus maintenant aucune des réunions de la section du parti politique auquel il appartient. Il est d'ailleurs l'un des plus vieux militants de cette section. On l'interroge souvent sur le passé du parti, sur le militantisme d'autrefois, sur ce qu'il pense de l'évolution des choses. Son savoir et son savoir-faire, acquis et entretenus durant ses années d'enseignement, lui permettent d'occuper avec brio une position de témoin et souvent de modérateur, lors des discussions enflammés où les plus jeunes s'emportent. Respecté

par ses voisins, il voit souvent sa famille (son fils est également enseignant et leurs discussions continuent de porter, comme auparavant, sur le métier, les cours, etc.) et ses amis, qui le rejoignent régulièrement, pour des week-ends ou les vacances, dans la résidence secondaire qu'il possède en Normandie.

Françoise G. est âgée de 72 ans. Elle vit seule dans un appartement d'un petit village de la Drôme. Employée agricole depuis ses 16 ans, elle a dû arrêter son travail assez tôt à cause de problèmes de santé (dos et jambes très abîmés). Son fils, sa belle-fille et leurs enfants habitent Paris et ne viennent la voir que rarement, et jamais pour les fêtes ou les vacances, la petitesse de son appartement ne lui permettant pas d'accueillir plus d'une personne. Ses problèmes de mobilité l'empêchent quant à elle d'aller séjourner de temps en temps chez eux. Elle parvient encore à faire quelques pas dans le village, le matin, un petit tour pour papoter avec quelques voisins (mais la plupart sont dans les champs pendant la journée), quelques regrets devant les rideaux baissés des commerçants fermés depuis quelques années. Les journées passent ensuite lentement, rythmées par la visite du facteur (qui monte gentiment, bien qu'il y ait peu de courrier pour elle, pour échanger quelques mots) et la télévision. Allumée quasiment en continu, la télévision est une présence, presque une compagne. Ça permet d'avoir toujours du bruit, toujours quelqu'un à voir. Parfois, en regardant les informations, elle pense à son fils, qui doit les regarder aussi, au même moment – mais elle sait, sans se l'avouer, qu'à force le visage du présentateur lui est devenu plus familier que celui de son fils. Elle s'ennuie beaucoup. De temps en temps, le docteur vient la voir, à cause de ses problèmes de santé. Son alimentation n'est ni riche ni variée, son inactivité la fragilise un peu plus chaque jour. Peu à peu, elle sort de moins en moins de chez elle, dort un peu plus la journée, regarde un peu plus la télévision la nuit. Les quelques amies qu'il lui reste sont comme elle. Elles n'ont plus le courage de se déplacer pour se voir. Il reste le téléphone, de temps en temps, mais il ne la distrait plus de ses ennuis de santé, qui sont sa principale préoccupation. Elle a de plus en plus de mal à descendre son escalier, à aller à l'épicerie. Elle n'a ni le souhait ni les sous pour aller dans ces affreuses maisons de retraite qu'elle a vues parfois à la télévision. Elle sait qu'un jour ce sera l'hôpital. Mais combien de temps pourra-t-elle encore rester libre ?

D'un point de vue simplement économique, on conçoit aisément que ces différentes retraites ne sont pas à la portée de tous. S'investir fortement dans une passion comme profiter du temps libre pour voyager, sortir, etc. demandent des ressources financières que nombre de retraités ne possèdent pas. Ce n'est pourtant pas là le point le plus important : le type de retraite est surtout déterminé par un ensemble d'éléments qui ont été ou non acquis durant les années d'activité.

Imaginons deux personnes, d'âge identique, parvenant à la retraite. D'un côté, M. Paul, responsable du service juridique d'une grande entreprise automobile. Son activité l'a amené à réaliser un certain nombre de tâches de réflexion, d'écriture, de direction, de conseil. Il détenait au sein de l'entreprise un fort pouvoir décisionnel et jouissait d'une grande marge d'autonomie, dans le cadre de son service comme dans son rythme de travail. Son activité l'a également amené à rencontrer de nombreuses personnes appartenant au même milieu socioprofessionnel que lui. Au moment de parvenir à la retraite, il dispose de forts revenus, de nombreuses relations amicales et professionnelles et d'une haute capacité à gérer son temps et ses activités. Sa retraite lui apparaît comme un temps qu'il peut utiliser à sa guise, en fonction de ses désirs. Qu'ils le portent vers ses enfants, sa vieille maison de campagne à retaper, les pays qu'il veut visiter ou une association juridique cherchant un conseiller, il possède les atouts financiers et surtout intellectuels nécessaires à la réalisation de toutes ces activités.

D'autre part, Mme Laure. Dans la même entreprise que M. Paul, elle avait pour tâche, pendant quarante ans, le nettoyage des bureaux. Pendant quarante ans, tous les soirs, elle a exécuté les mêmes gestes, en fonction d'un programme et d'un planning prédéfinis et immuables. Aucune autonomie, aucun pouvoir décisionnel. Aucune capacité entretenue ni acquise, à l'exception de celles qu'elle possédait en arrivant dans l'entreprise. Au moment de parvenir à la retraite, elle dispose de faibles revenus et d'un état de santé préoccupant. Tous les modèles de retraites existants lui sont-ils également ouverts ? Pourra-t-elle avec la même aisance imaginer son avenir, faire des projets, acquérir une valorisation en offrant son savoir-faire, etc. ?

Si l'on se fie aux (trop rares) études réalisées sur ce sujet, la réponse est clairement négative. La conjonction d'un travail d'exécution, répétitif et monotone, et de niveaux d'instruction et de revenu faibles, conduit dans la quasi-totalité des cas à ce type de retraite qualifiée par Anne-Marie Guillemard de « retraite-retrait[23] ». Illustrée par l'exemple de Mme G., elle s'apparente à une « mort sociale » : les contacts avec l'extérieur, les activités intellectuelles ou manuelles s'appauvrissent au point de disparaître. La personne, telle une fleur, se replie sur elle-même, se dessèche et meurt. Perspective suffisamment connue pour effrayer les jeunes retraités qui, à l'instar des chômeurs, consomment presque deux fois plus de psychotropes que le reste de la population. Perspective qui justifie amplement le constat dressé par Simone de Beauvoir : « La tragédie de la vieillesse est la radicale condamnation de tout un système de vie mutilant : un système qui ne fournit à l'énorme majorité des gens qui en font partie aucune raison de vivre. Le travail et la fatigue masquent cette absence : elle se découvre au moment de la retraite. C'est beaucoup plus grave que l'ennui. Devenu vieux, le travailleur n'a plus sa place sur terre parce qu'en vérité on ne lui en a jamais accordé une : simplement il n'avait pas le temps de s'en apercevoir. Quand il s'en rend compte, il tombe dans une sorte de désespoir hébété[24]. »

Pour être proches des extrêmes, les exemples que nous avons choisis permettent de souligner que la manière dont on va vivre sa vieillesse dépend en grande partie de la vie active que l'on a vécue. Dès lors, il apparaît que certaines des caractéristiques (rigidité, manque de curiosité et d'initiative, faibles capacités d'adaptation et d'apprentissage, etc.) que l'on impute à la vieillesse ne sont que les conséquences d'une vie où rien ne pouvait les développer.

Bien plus qu'une simple définition de la vieillesse (comme « âge du retrait »), l'approche sociologique, lorsqu'elle est bien menée, permet de rompre avec le leitmotiv de la perte : être vieux, ce n'est pas perdre les capacités que l'on possédait lorsqu'on était actif, c'est disposer ou non de capacités suffisantes pour donner un sens à cette nouvelle période de sa vie.

Le constat de cette réalité conduisait précisément, en 1962, le rapport Laroque (Cf. supra) à préconiser une politique de la retraite centrée sur l'amont de la vieillesse, et tout particulièrement sur la nécessité de non-désinsertion sociale des personnes âgées. Au lieu de cela, nous l'avons dit, la politique de l'emploi a conduit à la sortie sociale de plus en plus précoce d'un nombre grandissant de personnes. Au point de poser désormais un nouveau problème : celui du poids économique des inactifs.

Coût des retraites et coûts des vieux

On en a vu une parfaite illustration dans l'article du Monde : la question du financement des retraites fait régulièrement ressurgir les discours sur les conséquences néfastes du vieillissement de la population – avec un raisonnement simple : l'augmentation brutale du nombre des retraités fera peser de telles charges sur les actifs que le modèle actuel de financement des retraites (par répartition) n'est plus valable.

Simple mais inexact. Tout d'abord parce que le pourcentage des personnes âgées dans la population, qui va passer dans les cinquante prochaines années d'environ 20 % à environ 30 %, se fera progressivement et non brutalement (entre 1 et 4 % d'augmentation tous les dix ans). D'autre part, ces projections, toujours fondées sur un âge de la vieillesse de 60 ou de 65 ans, ne tiennent pas compte de l'évolution de l'état de santé : si les sexagénaires de 2050 s'apparentent aux cinquantenaires d'aujourd'hui, seront-ils toujours inactifs ? Enfin, le problème n'est pas qu'il y ait davantage de retraités que d'actifs, mais davantage d'inactifs que d'actifs. Le poids économique que les retraités feraient peser sur les actifs apparaît déjà plus léger quand on considère également le coût des chômeurs, des étudiants, des jeunes, etc. Il s'allège encore si l'on intègre dans les projections plusieurs autres facteurs : possibilité de diminution du chômage ; augmentation certaine de la richesse produite par un actif ; diminution des dépenses pour les moins de 20 ans, moins nombreux à l'avenir, etc.

Le financement des retraites ne pose un réel problème économique que dans une société dont les choix conduisent à une augmentation du nombre global des inactifs.

Il offre en revanche une grande opportunité économique pour des intérêts privés susceptibles, grâce aux assurances et aux fonds de pension, de profiter de la mise à mal du seul système qui repose sur la solidarité entre les générations et permet une relative égalité entre les revenus des actifs et ceux des retraités.

Inclus dans cette représentation des « retraités » comme population homogène et aisée, responsable de surcroît d'une possible « guerre des générations » et d'un avenir économique sombre pour l'ensemble de la société, de nombreux vieux ont du mal à faire entendre les difficultés quotidiennes qui sont les leurs – et qui ne sont pas seulement économiques. En effet, à force d'avoir considéré, à juste titre pendant plusieurs décennies, que le problème essentiel des retraités et des vieux était le manque de ressources, on a considéré le problème résolu à partir du moment où la pauvreté n'a plus touché les vieux davantage que les autres classes d'âge de la population. Ce faisant, on est totalement passé à côté d'une autre conséquence de la retraite et de la vieillesse, source de nombreuses pathologies, physiques et psychiques : l'inactivité forcée, le désœuvrement, l'inutilité, la désocialisation, l'ennui.

« Selon tous les gérontologues, écrivait Simone de Beauvoir en 1970, vivre les vingt dernières années de sa vie en bon état physique mais sans aucune activité utile, c'est, psychologiquement et sociologiquement, impossible[25]. »

Avec le chômage et les préretraites, certains vieux d'aujourd'hui témoignent qu'il est même possible de vivre vingt-cinq ou trente ans dans ces conditions. Nous verrons à quel prix – et de quelle vie il s'agit.

Les vieux nous parlent

Les vieux nous parlent d'une société où la solidarité se disloque et s'éparpille entre des groupes qui ne savent plus défendre que des intérêts particuliers. Qui défend les intérêts de ceux qui ne disposent plus des moyens physiques et médiatiques de le faire ? Un très grand nombre de vieux sont d'anciens salariés. Leurs syndicats les ont-ils lâchés en même temps que leurs employeurs ? La majorité des vieux sont des vieilles, qui passent souvent plus de trente ans dans l'isolement, la pauvreté, le désoeuvrement et la dépendance – et d'autant plus isolées qu'elles n'eurent pas d'enfants, d'autant plus pauvres qu'elles occupèrent des emplois mal rémunérés[26], d'autant plus désoeuvrées qu'elles ne purent travailler, d'autant

plus dépendantes qu'elles le furent durant toute leur vie d'adulte. Les féministes sont bien silencieuses, depuis Beauvoir. Leurs revendications s'arrêtent-elles à l'âge où s'arrête leur fertilité ? Leurs conquêtes s'arrêtent-elles à l'âge où s'arrêtent les regards des hommes, qui ne les jugent plus désirables ? La totalité des vieux dont on maltraite les droits sont des êtres humains. Les défenseurs des droits de l'Homme ne connaissent-ils que les discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'origine ethnique ?

Et qu'en est-il de nous tous, dont une majorité ne peut ou ne veut donner un peu de temps ou d'argent ? L'étude des relations vieux-société au cours de l'histoire l'a montré : depuis l'antiquité, sans exception, au fur et à mesure qu'une société devenait plus riche, ses membres sacrifiaient une part de leur richesse pour garantir leur vieillesse. L'équation se serait-elle inversée ? Assisterait-on aujourd'hui à la naissance d'une société dont les membres sacrifient une part de leurs vieux pour garantir l'accroissement de leur richesse ?

Un tel objectif modèle-t-il désormais jusqu'à nos relations amicales et familiales ? Le libéralisme a-t-il déjà, comme certains l'affirment, « entraîn[é] de façon très directe une mutation du rapport au semblable », en « transform[ant] un système qui faisait de l'échange un pacte de solidarité […] en un autre, où domine le contrat, organisé non plus sur la solidarité des partenaires mais sur leurs conflits, leurs concurrences, leurs trahisons, leurs coups bas, leurs astuces, le talent de leurs avocats[27] » ? Serions-nous en train d'assister à cette « intériorisation du modèle du marché[28] » qui « installe la congruence entre une économie libérale débridée et une subjectivité qui se croit libérée de toute dette envers les générations précédentes[29] » ?

Seule l'existence d'une solidarité très forte entre individus pourrait justifier que l'État se démette, comme il le fait, de son rôle de garant de la solidarité. Les pouvoirs politiques – et économiques – se contentent désormais d'utiliser la solidarité comme un argumentaire de vente ou de démission. Souhaitent-ils nous vendre les retraites par capitalisation ou des assurances dépendance ? Ils prétendent alors que la solidarité intergénérationnelle ne suffit plus pour répondre au coût des retraites et des « dépendants ». Souhaitent-ils économiser sur les aides et les moyens à fournir aux familles ? Ils la portent alors aux nues : là, soudain, toutes les familles s'occupent de leurs vieux – au besoin par la force de la loi.

Les vieux nous disent que la solidarité entre les générations est en train de disparaître, et qu'à force de nous sentir libres de toute dette envers les générations passées et par conséquent de tout devoir envers les générations futures, nous ne faisons que nous enfermer, à notre manière d'adulte, comme les « déments », dans un présent sans mémoire ni avenir. Ce n'est pas tout. Comment ne pas voir que notre indifférence à l'égard des vieux d'aujourd'hui ne ressort pas seulement de notre incapacité à nous projeter dans les autres ? Comment ne pas voir que nous sommes surtout en train de devenir incapables de nous projeter dans notre propre devenir ? La rupture entre les générations ne serait pas si dramatique si elle ne signifiait aussi la rupture en train de s'accomplir, en chaque homme, entre ce qu'il est et ce qu'il sera.

Libre à nous de ne rien faire, ni pour les vieux d'aujourd'hui, ni pour ceux de demain. Mais prévenons alors nos enfants : si la vieillesse nous voit infantiles, passifs et soumis, qu'ils ne l'accusent pas ! Elle ne sera pour rien si nous retombons en enfance – nous n'en serons jamais sortis – ni si nous perdons notre dignité et notre autonomie – nous ne les aurons jamais conquises.

Jérôme Pélissier
Contact pour cet article. almendro@wanadoo.fr

Cet article est tiré d'un livre qui vient à peine de paraître : « La nuit, tous les vieux sont gris : la société contre la vieillesse » – Editions Bibliophane – Daniel Radford

Article publié sans les notes de bas de page pour des raisons de place

Retraites : faux problèmes, vraies solidarités

Par Anne Féray, Elizabeth Labaye, François Labroille, Arnaud Parienty, Jean François Quantin, Daniel Rallet

L'architecture du système de retraite français

Le système de retraite français actuel résulte d'une longue histoire, dans laquelle la mise en place de la Sécurité sociale en 1945 est une date charnière. Cependant, malgré le voeu des fondateurs de la Sécu, c'est un système complexe et très morcelé. Pour la majorité des salariés du secteur privé, le système comprend une retraite de base servie par la Sécurité sociale, une retraite complémentaire obligatoire et, rarement, un complément de retraite souscrit par l'individu et son employeur.

Les professions indépendantes ont leurs propres caisses et des paramètres (âge de départ, montant des cotisations,…) qui leur sont propres. Quant aux fonctionnaires de l'Etat, ils n'ont pas de caisse de retraite : leur pension, considérée comme un prolongement du salaire et non comme une prestation sociale, est directement servie par le budget de l'Etat; les retenues pour pension prélevées sur les traitements alimentent ce budget.

Presque tous ces régimes de retraite sont des régimes par répartition, les cotisations des actifs finançant les pensions des retraités. Seuls les compléments de retraite sont parfois en capitalisation, les cotisations étant placées avant d'être reversées à la personne.

Les régimes de retraite sont liés entre eux par des mécanismes complexes de compensation qui marquent la solidarité de l'ensemble.

Solidarités et inégalités

Le système de retraite français est très divers dans ses structures et assure pourtant de fortes solidarités. La solidarité exige de connaître les inégalités qui subsistent ou qui s'installent.

La première des solidarités est celle entre les générations. Par leurs cotisations, les actifs de l'année X assurent la retraite des anciens. De même, leur retraite future est gagée sur l'activité future des générations suivantes.

La seconde est interprofessionnelle. Malgré la diversité des régimes du privé, les systèmes de compensation entre les caisses permettent aux retraités de secteurs d'activité en déclin (par exemple les mines) de voir leur caisse rééquilibrée par les secteurs en expansion, ou ceux dont la démographie est plus favorable. Quant au secteur public, c'est la richesse nationale, exprimée par le budget, qui cautionne les pensions.

La troisième est celle du public et du privé. Des constructions très différentes amènent pourtant, encore aujourd'hui, à une parité globale. Le taux de remplacement (montant de la retraite par rapport au salaire d'activité) était en moyenne de 77% dans le public et de 84% dans le privé.

La quatrième est celle entre le revenu des actifs et celui des retraités. Partant d'une grande misère des personnes agées il y cinquante ans, le système actuel a conduit à une parité globale du pouvoir d'achat entre actifs et retraités, surtout si l'on ajoute les revenus de la retraite et ceux du patrimoine.

Les inégalités

Entre le secteur public et le secteur privé, les inégalités sont en cours de développement, essentiellement par suite des « mesures Balladur » de 1993, et de celles sur les régimes complémentaires en 1996. Contrairement à une idée reçue, l'allongement de la durée de la cotisation n'est pas la mesure la plus dommageable pour les retraités du privé : les modifications du mode de calcul des pensions, intervenues en 1193 et 1996, ont des conséquences plus importantes. Tandis que le salaire de référence de la retraite publique est celui des six derniers mois, celui de la retraite privée passe progressivement des 10 aux 25 meilleures années. En outre, pour calculer le salaire de référence au jour de la liquidation de la retraite, les salaires de ces 25 meilleures années sont revalorisées par l'indice des prix, et non plus indexés sur le salaire moyen : le rôle qu'ont joué les actifs dans la croissance n'est donc plus reconnu. D'autre part, dans la fonction publique, la retraite, calculée en points d'indices, est revalorisée comme celle des actifs, alors que celle du privé est indexée sur le cout de la consommation, inférieur à la progression moyenne des salaires. Le nombre d'annuité donnant droit à la retraite complète reste de 37 et demie pour les régimes publics et passe à 40 pour les régimes privés, qui subissent en outre une décote de 1,5 point par trimestre manquant. Ces évolutions pourraient amener le taux de compensation des retraites du privé à ne plus être que de 64% d'ici vingt ans.

D'autres différences significatives existent. Le taux de contribution sur les salaires est de 7,85% dans le public, pour une moyenne de 10,35% dans le privé. Mais le revenu de référence de celui-ci comprend le salaire et les primes, ces dernières étant exclues pour le public. L'âge légal de liquidation est de 60 ans pour tous, une partie des fonctionnaires classés « actifs » bénéficiant de la liquidation à 55 ans. Mais compte tenu des préretraites, les âges de départ réels sont très voisins, entre 57 et 58 ans. Quant aux avantages et bonifications liés à la famille et à la réversion, ils existent dans le privé comme dans le public, avec des différences qui peuvent jouer dans des sens divers.

Les niveaux de revenus des personnes agées connaissent de très fortes disparités, reflet des inégalités sociales entre actifs, et parfois du retard avec lequel les travailleurs indépendants ou certaines professions libérales ont construit un régime de retraite. D'autre part 800 000 personnes relèvent encore du minimum vieillesse. S'y ajoute évidemment la grande inégalité des patrimoines accumulés, qui constituent pour certains une part importante de revenu.

La durée du bénéfice de la retraite est également inégale, non seulement entre individus, mais entre catégories sociales. Alors que « l'espérance de retraite » est de 20,5 ans pour les cadres et professions libérales, elle est de 14 ans pour les ouvriers.

L'âge d'entrée dans la vie active, et donc la durée d'acquisition des droits à la retraite, pose aussi problème. Faute de prise en compte des années de formation et des difficultés d'insertion sur le marché du travail, de nombreux jeunes auront des difficultés à obtenir le droit à la retraite à taux plein. Les générations qui sont entrées dans la vie active au moment où le chomage de masse, la précarité, le temps partiel se développaient verront leurs retraites souffrir de ces mauvaises conditions d'entrée sur le marché du travail.

Enfin, l'égalité entre les hommes et les femmes est loin d'être acquise. Divers dispositifs ont progressivement permis de compenser en partie des droits à pension plus faibles que ceux des hommes mais la « parité » reste à faire en termes de retraites.

En effet, si l'augmentation des taux d'activité professionnelle des femmes conduit aujourd'hui à un rapprochement des droits personnels à la retraite des hommes et des femmes, les projections démontrent

qu'un écart se maintient durablement. Il est lié aux carrières des femmes, qui continuent à être plus heurtées, avec des périodes d'interruption et des temps partiels plus fréquents, mais aussi au fait que les femmes continuent à assumer au quotidien l'essentiel des tâches liées à l'éducation des enfants, ce qui a des incidences sur leur vie professionnelle. Sans même évoquer les différences de salaire à qualification égale.

Vrais et faux problèmes démographiques et financiers

Comment faire la part des choses parmi la multitude d'affirmation, d'arguments, d'opinions qui circulent dès lors que l'on parle de l'avenir des retraites? Il n'est pas toujours facile de faire apparaître les problèmes réels et les choix ouverts qu'ils autorisent. C'est pourtant indispensable pour rejeter un catastrophisme qui dissimule le projet de remettre en cause les droits à la retraite, une offensive libérale qui se déploie de longue date dans ce domaine crucial de l'exercice des solidarités. A la représentation courante d'un choc démographique, que les actuels régimes de retraites seraient incapables d'absorber et qui condamnerait à de lourdes régression, la FSU oppose une vision autrement large des transformations démographiques et des changements sociaux en cours. Elle récuse l'approche réductrice qui ne raisonnerait qu'en termes de « vieillissement » de la population et met en avant les questions inédites que pose la mutation la plus heureuse qui soit, l'augmentation de la durée de la vie.

La FSU traite des incidences financières de cette nouvelle distribution des âges entrain de se construire. Elle défend le « maintien de l'âge légal de la retraite à 60 ans avec taux de remplacement pour tous de l'ordre de 75% du dernier salaire à 60 ans et pour 37,5 annuités » ainsi que le « maintien de la parité des niveaux de vie entre actifs et retraités » comme élément essentiel de solidarité entre générations. De tels objectifs ont un coût qui correspond au haut de la fourchette des estimations du Conseil d'orientation des retraites, c'est à dire 6,5 points de PIB et même sans doute un peu au-delà. Tel est donc l'ordre de grandeur de la part du revenu national supplémentaire à consacrer progressivement aux retraites d'ici une quarantaine d'années. Un développement de l'accès à l'emploi tout au long de la vie active avec une lutte résolue contre le chomage et contre les évictions précoces du marché du travail l'atténuerait mais sans la faire disparaître.

La principale question aujourd'hui posée est donc celle de la capacité ou non de l'économie française d'opérer ce transfert en faveur des retraites en près d'un demi siècle, c'est à dire de réaliser l'équivalent de ce qui a été accompli ces quarante dernières années. La seconde est celle du choix collectif que l'on en déduit. C'est avant tout un choix ouvert. D'autres peuvent être évidemment faits en contraignant à l'allongement de la vie active et/ou en laissant décrocher les retraites de l'évolution des salaires. Mais c'est une affaire d'arbitrage collectif. La FSU préconise une conception des droits sociaux et des solidarités qui implique avant tout des financements nouveaux. C'est forte de cette approche qu'elle développe simultanément toute une réflexion sur les relations entre les situations de travail et les attentes vis-à-vis de le retraite pour penser l'avenir.

Age, retraite et travail

Alors que le recul de l'âge de la retraite est organisé par la réforme Balladur de 1993 et que le gouvernement souhaite l'étendre au secteur public, on n'a jamais cessé de travailler aussi tôt qu'aujourd'hui en France. Ce paradoxe met en lumière la question de la relation entre âge et travail. Les salariés souhaitent partir le plus tôt possible et les employeurs écartent systématiquement les plus âgés de l'emploi, au point que les départs anticipés sont aujourd'hui vécus comme la norme.

Il est important de modifier les choses pour deux raisons : si un plus grand nombre de personnes partaient effectivement à 60 ans, l'équilibre financier des régimes de retraite en serait amélioré; d'autre part, ces départs précoces sont le symptome de fins de carrière pénibles, voire douloureuses, auxquelles il faut absolument remédier

L'allongement de la durée de cotisation exigé par le gouvernement et le Médef aurait peu d'effet sur l'âge effectif de cessation d'activité en raison du chomage et des politiques des entreprises fondées sur les mises à l'écart des salariés agés, tandis que les conditions de travail conduisent les actifs à partir le plus tôt possible. Dès lors cet allongement apparaît comme un moyen de réduire le niveau de vie des retraités ou de les pousser vers des compléments de retraite.

D'abord créées comme substituts aux licenciements, les préretraites sont devenues la norme dans les grandes entreprises où elles servent à ajuster les effectifs, les qualifications et la répartition des âges, à accélérer les promotions et à alléger la masse salariale. Dans le secteur public, en particulier dans l'éducation, les départs anticipés (congé de fin d'activité) ou progressifs (cessation progressive d'activité) apparaissent comme une soupape de sureté indispensable pour faire face à la dégradation constante des conditions de travail. Dans les deux cas, le problème est d'arriver à proposer aux « seniors » une seconde partie de carrière adaptée à leur expérience et leurs capacités, et suffisamment attrayante.

Cet objectif suppose pour commencer de développer les possibilités de formation continue en direction des seniors, qui en sont bien souvent exclus aujourd'hui. La formation est en effet nécessaire pour maintenir les capacités des salariés agés et les aider à diversifier leurs activités. Il est par ailleurs nécessaire de diversifier davantage les carrières, préoccupation qui doit apparaître dès le milieu de carrière. Il suppose également d'assouplir les conditions du départ en

retraite, par le développement des retraites progressives ou des allers et retours entre temps plein et temps partiel.

Cependant la première priorité est l'amélioration des conditions de travail tout au long de la carrière, sans laquelle la pénibilité, la lassitude et le stress font souhaiter à la grande majorité de cesser le plus rapidement possible d'exercer leur activité professionnelle.

Contact pour cet article. institut@institut.fsu.fr

Article extrait de « Retraites : faux problèmes, vraies solidarités » Editions Syllepse (commande possible par le mail de l'institut de recherche ci dessus)

RMI - RMA

Par Claire Villiers

RMA : les pauvres au travail …plus de travailleurs pauvres

Dans le droit fil de la remise en cause de toutes les garanties de la Protection Sociale, le Gouvernement vient de décider de déposer dès le 26 Mai sur le bureau du Sénat un projet de loi "portant décentralisation du revenu minimum d'insertion et créant un revenu minimum d'activité" .

Mise en œuvre de la loi constitutionnelle sur la décentralisation d'une part, stabilisation à un niveau élevé, voire croissance du nombre des bénéficiaires d'autre part en sont ses deux prétextes affichés.

Une lecture attentive de l'exposé des motifs et du projet de loi nous conduisent à affirmer qu'un tel texte ne doit pas être voté en l'état, tant l'incrédulité le dispute à la colère.

La loi de 1988 et celle de 1998 dite "de lutte contre les exclusions" ont consacré le RMI comme un droit, attribué selon les conditions de ressources du foyer , liant la prestation et un contrat d'insertion qui doit être établi entre l'intéressé et les agents chargés de la mise en œuvre .

Bien des reproches ont et doivent continuer à être faits à ce dispositif : son montant extrêmement bas ,, le fait que ce n'est pas un droit individuel, l'interdiction aux jeunes de moins de 25 ans sauf s'ils ont des enfants, le "contrat" qui veut instaurer l'échange : une allocation et un accompagnement contre un projet, échange où le travailleur social dispose d'une puissance excessive et où la responsabilité de "l'insertion" est portée par l'allocataire, peu de droits sociaux associés en matière de logement, d'accès aux transports, à la formation, pas de cotisation retraite…

Un projet qui aggrave la situation

Le projet du Gouvernement ne vise pas à réparer les trous ce qui est devenu au fil du temps le dernier filet de protection sociale mais également le troisième pilier de l'indemnisation du chômage, tant celle-ci a été remise en cause par le Medef et ses alliés dans le cadre de l'assurance chômage

L'objet de la réforme est double : décentralisation et travail - activation.

Avoir ses pauvres à soi !

Officiellement le RMI resterait une prestation nationale mais ce sont les Présidents de Conseil Généraux qui se verraient confier le pilotage de l'ensemble du RMI RMA : surveillant les conditions de versement de l'allocation et de validation des contrats (en lieu et place des Commissions Locales d'Insertion actuelles) ils pourraient seuls décider de la radiation . On revient à une logique d'aide sociale pour laquelle il vaudra mieux être un "bon pauvre" .

Ces mêmes présidents de conseils généraux auraient en charge la gestion du dispositif d'insertion "au nom de leur savoir faire reconnu qui doit aujourd'hui fortement valorisé" par ceux-là mêmes qui regrettent que seul un ménage sur deux ait signé un contrat d'insertion ,responsabilité qui appartient aujourd'hui aux départements , que les crédits alloués à l'insertion ne soient pas entièrement dépensés. C'est sans doute la raison pour laquelle une première version du texte ne prévoyait plus aucun pourcentage de crédits pour l'insertion (17% aujourd'hui). Le plus grand flou demeure d'ailleurs sur le financement qui viendrait "d'un impôt .Faut-il rappeler que l'ISF avait été prévu pour ce financement ?

Comme dans d'autres secteurs aujourd'hui en butte, et en lutte cette décentralisation à la mode libérale, est porteuse d'effets destructeurs gravissimes du point de vue de l'égalité entre les citoyens, entre les départements. Le clientélisme se profile, portant de plus sur des populations en partie les plus démunies, d'autant plus que des délégations de mise en œuvre pourraient être données à d'autres telles les Maires .

Travaillez, prenez de la peine…

Le Gouvernement, son Premier Ministre en tête ne cesse de répéter qu'il faut réhabiliter la valeur travail, que seul le travail est source de dignité. Il n'est pas le premier à clamer cette antienne exclusive, incantation assez pitoyable quand les plans sociaux se multiplient, que la précarité et son cortège de pauvreté et de déstructuration des individus et de la société, croit à une vitesse folle .

Au nom de ce strict dogme, ils veulent "proposer" (il n'est pas encore écrit imposé !) des contrats à mi-temps, dans tout type d'entreprise, pour la moitié du SMIC, ceci quel que soit l'emploi et le taux de salaire normalement pratiqué dans la profession .Tous les

Rmistes ne sont pas des non qualifiés, loin de là ! …Qui peut vivre avec un tel salaire, surtout quand il lui sera interdit d'occuper en même temps un autre emploi !

Le bénéficiaire devrait sans doute être heureux puisque ce sera un "contrat de travail", qu'il aura la permission de quitter pour un CDI, un CDD de plus de six mois ou une formation

L'entreprise, qui fait œuvre de bienfaisance en embauchant l'ancien Rmiste toucherait de la part de l'état une aide du montant du RMI pour une personne seule moins le forfait logement . Elle pourrait en outre bénéficier des exonérations de charges sociales afférentes aux bas salaires, les cotisations sociales n'étant d'ailleurs versées que sur la partie du salaire comprise entre le montant du RMI et le salaire versé ! Pour valider un trimestre de droit à la retraite, il faudra avoir travailler un an… Il faudrait donc 160 ans de ce régime pour une retraite à taux plein ? On imagine le montant de la retraite et des allocations chômage qui découleraient d'une telle construction !

Pour un gain de 1,60 euro de l'heure !

Les Rmistes d'aujourd'hui ont la possibilité lorsqu'ils reprennent un emploi de cumuler tout ou partie de leur allocation , de manière dégressive dans le temps avec le salaire qu'ils touchent . Le RMA, serait donc moins rémunérateur . On assisterait ainsi à une nouvelle forme de dégressivité pour les chômeurs – bénéficiaires du RMI – RMA, alors que les entreprises, elles, toucheraient des aides en augmentation ! On imagine l'effet d'aubaine pour les entreprises qui pourraient ainsi employer à temps partiel des salariés, pour un coût allant de 3,40 à 2,70 euros de l'heure selon le montant des exonérations possibles, soit entre un tiers et 15% du prix normal de l'heure de travail ! Est-ce que cela voudrait dire qu'il s'agit d'une aumône pour des gens dont le travail fourni ne mériterait même pas le SMIC ? S'il n'est en principe pas possible de licencier des salariés pour les remplacer par des Rmastes, par contre l'effet de substitution sera immédiat pour les CDD, intérim, contrats saisonniers , types d'emplois où justement les titulaires de RMI se positionnaient !

Le Rmiste gagnerait lui environ 1,60 euro de l'heure de plus que sa seule allocation: qui dit mieux ?

Participant au contrôle, c'est l'employeur qui adresserait trimestriellement au référent de l'allocataire-salarié une attestation de son activité qui tiendrait lieu de contrat d'insertion !

Toutes les autres voies d'insertion disparaissent d'ailleurs : activités culturelles, associatives, logement, santé

Loin de faire régresser précarité et pauvreté, ces dispositions acteraient d'un pas supplémentaire dans la construction de formes de rémunération, de droits attachés au contrat, détériorés. La "norme d'emploi convenable" s'efface au profit de la conception qui veut que le chômeur doive en rabattre sur ses exigences au fur et à mesure d'une durée de chômage qui s'accroît .

Une logique de workfare

Les tenants du libéralisme veulent obliger les salariés à occuper les emplois pour lesquels ils résistent du fait de conditions de travail et de salaires détestables.

Si la radiation automatique de ceux et celles qui n'accepteraient pas un tel dispositif ne figure pas en toutes lettres, la tendance au workfare dans les autres pays incite à la plus grande vigilance L'absence d'attestation d'activité voire d'activation sur le bureau du référent, des recherches d'emploi considérées comme insuffisantes, la non présentation à des convocations, pourraient bien entraîner systématiquement la suspension de l'allocation .

La suppression du revenu reste l'arme de choc pour obtenir la soumission !

La seule perspective offerte par ces contrats d'activité sera d'accroître le nombre des travailleurs pauvres .parce que ces emplois viendront évidemment concurrencer les emplois "normaux" …que recherchent précisément les Rmistes !

Il est vraiment temps de mettre en œuvre les préceptes de notre constitution et de la déclaration universelle des droits de l'homme qui affirment l'obligation pour la collectivité de "fournir à chacun les moyens convenables d'existence" : retraite, maladie, chômage, formation…

Ce projet ne doit pas être voté !

Contact pour cet article. catherine.m-levy@wanadoo.fr

RMA, la main d'oeuvre en solde

Par AC! 61

RMA : de la main d'oeuvre à 4,3 euros TCC de l'heure !

Fini le SMIC horaire à 6,83 euros. Place au RMA à 2 euros !

Le patronat l'a voulu, le gouvernement le fait : de la main d'oeuvre à 4,3 euros de l'heure (28,20f), toutes charges comprises, pour les entreprises privées, ce n'est pas encore un salaire mexicain ou indonésien mais c'est sur le bon chemin.

Sous couvert de charité et de bons sentiments, le gouvernement entend livrer pieds et poings liés les quelques 2 millions de RMIStes et ayants droit à l'exploitation patronale la plus sauvage : Ou tu bosses là où on te dit ou tu crèves.



Le projet de loi Fillon prévoit en effet de verser le RMI non au RMIste mais à l'employeur qui le fera trimer. A charge pour celui-ci de verser le petit complément pour atteindre le SMIC horaire. Ce petit complément ne s'appellera pas salaire mais RMA.

Mais pour les RMAste, le boulot sera le même que celui de tou-te-s les salarié-e-s à temps partiel.

Si l'expérience réussit, gageons qu'elle sera étendue aux autres catégories de chômeurs.

C'est un singulier retour au temps de Zola que nous promet là le gouvernement Raffarin. Et pas seulement en termes de salaire.

L'employeur n'est plus un patron dont l'objectif est de tirer le plus de profit possible de son salarié mais un "tuteur" qui accompagne "l'insertion" de l'ex-chômeur qu'il a peut-être contribué à créer !
En effet, il aura toute latitude pour signaler au président du conseil général (promu patron des RMIstes) la mauvaise volonté d'insertion du RMAste afin que ce dernier lui supprime le RMI.

Si le ministre Fillon menait à bien son projet de RMA, le RMI serait ainsi sous une épée de Damoclès: Ou tu te soumets, ou on te coupe les vivres à toi et à ta famille.

L'objectif n'est pas de donner un revenu décent aux RMistes (Vit-on ou survit-on avec un demi-SMIC ? Combien reste-t-il une fois déduits les frais de transport, de cantine, de garde d'enfant ?), encore moins un emploi (le RMA est un CDD de 6 mois renouvelable au maximum deux fois).

Outre la mise à disposition du patronat de salarié-e-s au coût défiant toute concurrence, l'objectif est idéologique :

- il s'agit de faire accroire que les RMistes sont des incompétent-e-s, des handicapé-e-s sociaux ou des fainéant-e-s alors qu'ils sont les rejetons adultérins du couple patronat-CFDT : les RMistes sont une partie des 60 % des chômeurs non indemnisé-e-s par l'Assédic.

- il s'agit aussi de flatter dans le sens du poil un électorat bourgeois qui ne supporte pas que des pauvres soient oisifs, et de donner en pâture des bouc-émissaires à l'électorat populaire qui s'épuise pour un SMIC sans comprendre que toutes ces prétendues " aides à l'emploi " inférieures au SMIC détruisent celui-ci.

Il faut le redire même si c'est l'évidence: c'est le patronat qui créé le chômage de masse en refusant la diminution du temps de travail de tou-te-s afin d'en donner à tou-te-s. C'est le patronat qui entretient le chômage de masse pour s'assurer une main d'oeuvre docile et bon marché.

La dignité ne réside pas dans l'obligation d'effectuer des tâches dont personne ne veut pour un plat de lentilles.

Le patronat & le gouvernement doivent payer les conséquences de leur politique : Avec ou sans emploi, chaque individu a besoin d'un revenu minimum au SMIC.
Libre choix de son emploi et de sa formation !

Contact pour cet article. AC ! 16 rue Etoupée, 61000 Alençon 0233820336 ac61@aol.com

(*) coorditrad@attac.org est l'adresse de secrétariat international des bénévoles qui coordonnent une équipe de 700 traducteurs répartie sur toute la planète. Vous aussi vous pouvez participer. Il suffit de les contacter en précisant votre (ou vos) langue maternelle et les langues depuis lesquelles vous pouvez traduire. Le travail de traduction est basé sur le volontariat et ne vous engage pas à répondre à toutes les demandes tout le temps. Vous travaillez à votre rythme et en fonction de vos intérêts.

Vous avez rendez-vous avec ATTAC
Semaine 21-05-2003 >> 28-05-2003



http://attac.org/rdv/index.html

21/05
NO G8 : http://www.attac.info/g8evian/?NAVI=1030-14fr
Nancy + Nantes
AUSTRIA : http://www.attac-austria.org/termine/termine.php
Salzburg + Bregenz
DANMARK : http://www.attac-danmark.dk/kalender/index.asp
Arhus
FRANCE : http://www.france.attac.org/annexe/calendrier.php?langue=
Lille + Grenoble + Saintes + Paris 10

22/05
NO G8 : http://www.attac.info/g8evian/?NAVI=1030-14fr
Villeurbanne + Nancy + Nantes + Paris
AUSTRIA : http://www.attac-austria.org/termine/termine.php
Linz + Innsbruck
BELGIUM : http://wb.attac.be/rubrique.php3?id_rubrique=7
La Louviere
FRANCE : http://www.france.attac.org/annexe/calendrier.php?langue=
Lille

23/05
NO G8 : http://www.attac.info/g8evian/?NAVI=1030-14fr
Nantes
AUSTRIA : http://www.attac-austria.org/termine/termine.php
Linz + Graz + Braunau
BELGIUM : http://wb.attac.be/rubrique.php3?id_rubrique=7
Arlon
FRANCE : http://www.france.attac.org/annexe/calendrier.php?langue=
Lille + Arras + Metz + Annecy

24/05
NO G8 : http://www.attac.info/g8evian/?NAVI=1030-14fr
Nancy + Nantes
AUSTRIA : http://www.attac-austria.org/termine/termine.php
Graz
DEUTSCHLAND : http://www.attac.de/termine/index.php
Hannover
FINLAND : http://www.attac.kaapeli.fi/kalenteri
Helsinki
FRANCE : http://www.france.attac.org/annexe/calendrier.php?langue=
Lille + Paris + La Rochelle + Brest + Lyon + Cergy Pontoise + St Marcellin

25/05
DEUTSCHLAND : http://www.attac.de/termine/index.php
Berlin + Hannover
FRANCE : http://www.france.attac.org/annexe/calendrier.php?langue=
Lille + La Rochelle

26/05
AUSTRALIA : http://www.australia.attac.org/html/calendar.html
Sydney

AUSTRIA : http://www.attac-austria.org/termine/termine.php
Halleiner + Graz
FRANCE : http://www.france.attac.org/annexe/calendrier.php?langue=
Lille + Metz + La Rochelle

27/05
AUSTRIA : http://www.attac-austria.org/termine/termine.php
Halleiner + Wien + Graz
DANMARK : http://www.attac-danmark.dk/kalender/index.asp
København
FINLAND : http://www.attac.kaapeli.fi/kalenteri
Helsinki
FRANCE : http://www.france.attac.org/annexe/calendrier.php?langue=
Lille + St Brieuc + Lyon + Macon
NORGE : http://www.attac.no/index.php?url=%2Fkalenderliste.php
Oslo

28/05
NO G8 : http://www.attac.info/g8evian/?NAVI=1030-14fr
Paris (G MONDE) + Sciez
AUSTRIA : http://www.attac-austria.org/termine/termine.php
Halleiner + Graz
FRANCE : http://www.france.attac.org/annexe/calendrier.php?langue=
Lille + Grenoble + Rennes
NORGE : http://www.attac.no/index.php?url=%2Fkalenderliste.php
Oslo